

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2017

PRESENTS : M. LASSERRE BISCONTE Albert, Maire – MM LAGAOURDAT Michel, BOURROUILH Daniel et LAGRANGE Jérôme, adjoints – Mmes CASADAVANT Monique – MONCAUBEIG Muriel – QUENIN Hélène – MM BERROGAIN Nicolas – JOUAN Thierry – LACROUTS Cédric – LEMBEYE Pascal – POUYMIROO Jean Jacques – OLIVE Michel

ABSENT EXCUSE : Mme LAILHACAR Corine

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BOURROUILH Daniel

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 – Régime indemnitaire des agents

Il est présenté au Conseil Municipal le rapport de saisine au Comité Technique Intercommunal qui est chargé d'émettre un avis sur la mise en place du régime indemnitaire du personnel communal. Dans les faits ce nouveau régime remplace le régime déjà existant en conservant les mêmes principes.

2 – Travaux de réfection de voirie : chemin de Saint Miqueu

La côte de Saint Miqueu, très pentue, posait de gros problèmes d'entretien, coûteux et inefficaces (chaque orage ravinait profondément la chaussée). La réfection totale de la chaussée proposée devrait permettre de résoudre le problème. La charge financière pour la commune s'élève à 5 845 € HT. Cette participation correspond aux travaux concernant la partie rurale du chemin. Elle sera ensuite classée en totalité en voirie communale.

3 – Travaux mairie et équipement salle des loisirs

Comme prévu au budget, il est envisagé d'effectuer des travaux de rénovation des locaux de la mairie ainsi qu'un équipement de la cuisine de la salle des loisirs.

Il est proposé de faire une étude plus précise avant de s'engager dans ces travaux.

4 – Information téléphonie mobile

ORANGE informe qu'une nouvelle antenne relais sera installée en remplacement de l'antenne actuelle (répéteur de signal) courant 2018. Ce nouvel équipement permettra d'améliorer considérablement le réseau actuel.

5 – Travaux logements : remboursement pénalités (régularisation)

Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal autorise le remboursement des pénalités pour absence aux réunions de chantier à la maîtrise d'œuvre.